

Projet de lycée en catalan à Perpignan : la justice donne raison à La Bressola face à la mairie

Perpignan

Le réseau d'écoles en langue catalane va pouvoir installer son lycée dans l'ancien monastère du Vernet (Pyrénées-Orientales). Ce vendredi, le tribunal administratif annule le droit de préemption exercé par la Ville de Perpignan.



Conférence de presse organisée par l'association La Bressola © Radio France - François DAVID

C'est une victoire pour l'association La Bressola. Le réseau d'écoles en langue catalane va pouvoir **ouvrir son premier lycée** dans les Pyrénées-Orientales. Le tribunal administratif de Montpellier vient de lui donner raison dans le conflit qui l'opposait à la mairie de Perpignan.

Dans son arrêt rendu ce vendredi 30 décembre, **le juge annule le droit de préemption** exercé par la mairie de Perpignan sur l'ancien monastère du Vernet. L'association va donc pouvoir en devenir propriétaire. Le tribunal condamne aussi la municipalité à verser 1.500 euros à La Bressola.

Le bras de fer avait démarré en 2021. **L'association qui gère sept écoles et deux collèges** en langue catalane avait signé, début août, un compromis de vente pour acquérir l'ancien couvent Sainte-Claire dans le quartier du Vernet. L'objectif était d'y ouvrir son premier lycée dès la rentrée 2022. Mais en septembre, sans prévenir, la mairie avait décidé d'exercer son droit de préemption.



Dénonçant une *"décision illégale"*, les dirigeants de La Bressola avaient **immédiatement contre-attaqué en justice**. Le 23 octobre 2022, une manifestation de soutien [rassemblait un millier de personnes dans les rues de Perpignan](#). Et le 14 décembre, l'association remportait une première bataille devant la justice. Suite à un recours en urgence, le tribunal administratif suspendait le droit de préemption, en attendant de se prononcer sur le fond.

Accusé de s'en prendre à l'enseignement en catalan, le maire de Perpignan avait dénoncé *"une polémique mensongère"* et une *"cabale politicienne"*. Louis Aliot avait justifié la préemption par la volonté de faire aboutir un autre projet *"patrimonial"* au sein du couvent Sainte-Claire. Contacté ce vendredi soir, **le maire indique qu'il va faire appel** de la décision du tribunal. *"Nous restons sur notre position. Il est impossible à cet endroit de faire un établissement scolaire pour des raisons de sécurité notamment."*

Dans un communiqué, **La Bressola fait part de sa "satisfaction"** suite à la décision du tribunal et *"demande à la mairie de Perpinyà de permettre la création du lycée immersif. L'étape du lycée en catalan pour les 15-18 ans est plus que nécessaire pour le développement individuel et la construction sociale et*

culturelle de nos jeunes et s'avère fondamentale pour la récupération de la langue et de la culture catalane en Catalogne Nord".